

Aix-en-Provence, le 15 mai 2019

Lettre d'affirmation

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes et pratiques professionnelles, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'association afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces comptes font apparaître à cette date des fonds associatifs positifs de 37 948 euros y compris un déficit sur l'année 2018 de 18 676 euros.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne, destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français.
2. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice / et qui nécessiterait un ajustement des comptes ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport moral et financier.
3. Nous avons mis à votre disposition :
 - tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
 - tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers ;
 - tous les procès-verbaux des assemblées générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre.
4. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.
5. Nous n'avons connaissance :
 - D'aucun élément nouveau susceptible de compromettre nos plans d'action pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois.
 - D'aucun fait significatif liés à des fraudes, commises ou suspectées
 - D'aucun cas identifié de non-respect des textes légaux et réglementaires, survenus ou potentiels, dont les conséquences devraient être prises en considération lors de l'établissement des états financiers
 - D'insuffisances significatives de contrôle interne ou de déficiences majeures.

6. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les états financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.
7. L'association est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent dans les états financiers. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les états financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'association sont explicitement indiqués dans les états financiers.
8. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle.
9. Les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés ;
10. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les états financiers. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos états financiers sont adéquates
11. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face à des pertes latentes. La reprise des provisions constituées au cours de l'exercice antérieur est justifiée.
12. L'association s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les états financiers de façon significative (bilan ou hors-bilan)
13. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autre que ceux déjà pris en compte dans les états financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux états financiers et/ou dans le rapport moral et financier.
14. L'information que nous vous avons fournie sur l'identification des parties liées est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des états financiers est pertinente.
15. Le rapport moral et financier contient toutes les informations requises par le Code de commerce.
16. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions et engagements réglementés vous ont été communiqués conformément au Code de commerce.

La Présidente, Patricia Aubanel



*PAYS D'AIX ASSOCIATIONS
Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix
Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve
13 090 Aix en Provence
04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09
www.paysdaixassociations.org*